



Section locale **FO-DGFIP 62**

DDFiP du Pas-de-Calais
5 rue du Docteur Brassart – 62000 ARRAS

☎ 06 04 40 51 41

✉ fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Oser ensemble pour ne pas se résigner seul. » Léon Jouhaux

DÉCLARATION LIMINAIRE FORMATION SPÉCIALISÉE DU CSAL 26 mars 2024

Monsieur le Président,

En cette première Formation Spécialisée de l'année, **FO DGFIP 62** réaffirme la nécessité d'une réelle politique de santé, sécurité et conditions de travail, à la hauteur des attentes et besoins des agents.

Les milliers d'emplois supprimés ces dernières années, conjugués au NRP, ont considérablement dégradé les conditions de travail.

Cela pourrait se résumer en une phrase : travailler toujours plus, avec moins d'effectifs et avec un manque de reconnaissance, notamment salariale, de plus en plus insupportable.

La souffrance au travail est toujours présente et s'exprime de manière différente en fonction des postes et services (vacances d'emploi non pourvues, charges de travail trop importantes par rapport à l'effectif implanté, manque de reconnaissance professionnelle, dégradation des conditions de travail, tensions diverses et variées, pression des objectifs, etc.).

Pourtant, l'employeur a l'obligation pénale de mettre en oeuvre une politique de prévention des risques professionnels assortie de mesures concrètes et nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Le 22 février sur Ulysse, notre ex-DG par intérim se gargarisait que « la DGFIP reste le service public donnant la plus grande satisfaction aux Français ». Il a oublié au passage que la DGFIP ne reste debout que grâce à l'engagement profond et permanent, à l'investissement quotidien et à l'indéfectible attachement au service public de ses plus de 90 000 agents qui lui permettent de relever depuis des décennies tous les défis à laquelle on l'expose avec des moyens qu'on s'obstine à lui refuser.

Alors, à quand des remerciements visibles sur la paye ?!?!?!?

Car, lorsqu'il s'agit de demander aux agents des sacrifices, il n'y a pas de limite alors que quand il est question de reconnaître leur dévouement, il n'y a pas de crédits !

Les négociations, plus que difficiles, sur la revalorisation du régime indemnitaire pérenne entamées avec nos représentants syndicaux nationaux en sont la preuve.

Le malaise est sous vos yeux, palpable, tangible. Et même un thermomètre si imparfait que l'Observatoire interne trahit la perte de sens, l'absence de perspectives et les inquiétudes des personnels de tous grades, de l'agent technique aux cadres supérieurs.

Tous réclament de la reconnaissance qui ne se limite plus aux discours ou aux remerciements. Tous vous disent leur lassitude, leur fatigue.

Et cela ne risque pas de s'arranger. Entre l'absence de revalorisation du point d'indice, les pertes de pouvoir d'achat, le tassement des grilles, les salaires qui progressent deux fois moins vite que dans le privé, la relance du poussiéreux projet de rémunération au mérite, les attaques contre le Statut

de la Fonction publique, et la recherche de 10 milliards d'économies exclusivement sur le fonctionnement de l'État et la masse salariale des agents publics de l'État, c'est le coup d'envoi d'une nouvelle étape du démantèlement de la Fonction publique.

A n'en pas douter, une mise en oeuvre de la rémunération au mérite, en accentuant la concurrence entre les agents au détriment du travail collectif et des missions de services publics, va accentuer la dégradation des conditions de travail, accélérer la remise en cause de l'exercice quotidien des missions, fragiliser davantage encore des services publics qui, désormais, partout agonisent, et générer de nouvelles tensions dans les services qui n'en ont clairement pas besoin dans la période actuelle.

Vous voulez gagner plus ? Alors soyez méritants ! Tel pourrait être le leitmotiv du gouvernement, et de ses relais nationaux et locaux, lui permettant ainsi de prolonger le gel du point d'indice quand les fonctionnaires ont pourtant perdu 27% de leur pouvoir d'achat depuis 2000 !

Le problème est naturellement que les agents ne seront pas tous bénéficiaires.

Comme dans les manèges des fêtes foraines, il n'y aura qu'un pompon et donc beaucoup de déçus.

Pour FO DGFIP, la rémunération au mérite n'est donc qu'un leurre destiné à faire croire que certains pourraient voir leur rémunération progresser, dans une perspective de gel perpétuel de la valeur du point.

Pour FO-DGFIP, la bonne solution serait d'indexer le point d'indice sur l'inflation, comme le SMIC, et comme c'est le cas dans certains pays européens !

La DG dira que la santé de ses agents et les conditions de vie au travail constitue une priorité pour elle... Doit-on vraiment se poser la question de savoir s'il faut mégoter avec la santé et les conditions de vie au travail des agents ? Les élus **FO DGFIP 62** vous donnent la réponse : NON !

Sous l'effet conjugué des suppressions d'emplois et d'une réserve budgétaire dite de précaution plus importante (9%), **FO DGFIP 62** ne peut accepter cette réserve ministérielle, dont nous sommes quasiment certains de ne jamais voir la couleur, compte tenu de l'annonce des 10 milliards d'économies à faire sur le dos du Service public et des agents publics !

Et que dire du triptyque réduction des surfaces/concentration des agents/déménagements.

Un point à l'ordre du jour a particulièrement attiré notre attention : les projets immobiliers qui vont impacter de nombreux agents. Ce seront encore eux qui paieront le prix de conditions de travail dégradées.

Nous attendons donc de votre présentation un éclairage sur les conditions de travail dans les bureaux des différents services concernés : PCR, PNCD, SIP ...

FO DGFIP rappelle que les sujets en lien avec l'adaptation des locaux et les méthodes de travail, pour répondre aux nouveaux usages, doivent être abordés avec l'aide d'ergonomes et précédés d'un état des lieux, pour apprécier l'impact sur les métiers et les conditions de travail.

Les élus FO-DGFIP rappellent également que tout réaménagement des locaux devrait intervenir dans le cadre d'une approche concertée et à la mise en oeuvre d'un dialogue social. Sans oublier d'associer à la démarche les agents le plus en amont possible.

Aussi, nous nous étonnons de recevoir des plans sortis du chapeau alors que vous aviez affirmé que vous n'auriez pas modifié la cartographie des structures existantes puisque vous n'aviez pas l'autorisation de la DG.

Cela ressemble bien à une tentative de contournement des élus du personnel par manque de transparence et surtout par manque de concertation et de respect du dialogue social !

Enfin, concernant l'éco-responsabilité qui semble faire un retour en force dans l'agenda social, **FO DGFIP 62** rappelle qu'au même titre qu'il ne faut pas opposer l'environnement et le social, il ne faut pas opposer l'éco-responsabilité aux conditions de travail.

Pour les élus FO-DGFIP, les mesures qui seront prises ne doivent pas être l'occasion pour l'administration de faire des économies sur le dos des agents, de leur bien être et au détriment de leurs conditions de travail !

INDEMNITAIRE, PROMOTIONS, CONDITIONS DE TRAVAIL



FO DGFIP, 1ère organisation syndicale de la DDFIP 62

Section FO DGFIP 62

fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

BULLETIN D'ADHESION

à retourner à : Section FO DGFIP 62 - DDFIP

site local : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

site national : www.fo-dgfip.fr/

NOM : PRENOM :

GRADE : Echelon : Indice :

AFFECTATION :

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE DGFIP**

Fait à : le
(signature)

→ **crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant**

Permanence syndicale ☎ **06.04.40.51.41**

À tous les niveaux, FO continuera de se battre avec vous au quotidien pour l'amélioration des conditions de travail !

Les élus FO-DGFIP 62 à la Formation Spécialisée du CSAL:

Titulaires : Sandrine BONET, Valérie CADET, Christine COLLIER-LEFRANC, Florent VERMELLE

Suppléants : Justine KORKUT, Gautier LEDOUX, Fabienne OUSSELIN, Séverine DELAUDIER